

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023

Délibération n°2023.12.158 B

Demande de subventions au titre du label national pays d'art et d'histoire

LE SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 1^{er} décembre 2023

Secrétaire de Séance: Bertrand GERARDI

Membres en exercice: **27**
Nombre de présents: **21**
Nombre de pouvoirs: **3**
Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER, Michel BUISSON à Francis LAURENT, Jean REVEREAULT à Bertrand GERARDI,

Excusé(s):

Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231207-2023_12_158B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

Publication : 14/12/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 DECEMBRE 2023

**DELIBERATION
N°2023.12.158 B**

Rapporteur : Gérard DESAPHY

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU LABEL NATIONAL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Pilier : 1 – Répondre aux besoins des habitants et des communes
Ambition : 104 – Fédérer par la culture
Enjeux : 10403 – Solidarité et équilibre dans les politiques publiques

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : Accès aux services : culture
ODD 4 : Parcours éducatifs de qualité, éducation au développement durable
ODD 5 : Politiques d'éducation prônant l'égalité
ODD 10 : politiques publiques d'égalité aux ressources culturelles
ODD 11 : Préservation du patrimoine

La gestion du label national « Pays d'art et d'histoire » est assurée depuis le second semestre 2018 par GrandAngoulême. Le service Pays d'art et d'histoire, attaché à la direction de la Culture au sein de la direction générale adjointe Cohésion territoriale et appui aux communes, est chargé de mettre en place la politique patrimoniale du territoire.

Les actions proposées par ce service répondent aux exigences de la convention nationale Pays d'art et d'histoire : approfondissement de la connaissance historique et patrimoniale du territoire (recherche), valorisation et animation des patrimoines, de l'architecture et du cadre de vie par le biais de médiations (visites, ateliers, conférences, session d'Université en Angoumois, expositions, éditions), participation aux actions culturelles du territoire (Soirs bleus notamment) et aux actions européennes et nationales de valorisation de l'archéologie, des patrimoines et de l'architecture (Journées européennes de l'archéologie, Journées européennes du patrimoine, Journées nationales de l'architecture), sensibilisation du jeune public aux patrimoines et à l'architecture durant le temps scolaire (PEAC), péri-scolaire ainsi que pendant les temps de loisirs, valorisation numérique du patrimoine, expertise historique et patrimoniale dans le cadre de projets.

L'année 2024 sera marquée par le dépôt du dossier de candidature de la nouvelle convention Pays d'art et d'histoire (dont le périmètre du label sera étendu aux 38 communes) et par la mise en œuvre de la politique patrimoniale du territoire. Les 3 ambitions* de la politique patrimoniale validées par le groupe de travail Culture en janvier 2023, font écho aux axes de la prochaine convention décennale Pays d'art et d'histoire.

* Rendre plus visible la mission de conseil et d'expertise patrimoniale auprès des communes et des services ; Renforcer la valorisation des patrimoines, de l'architecture, des paysages et du cadre de vie ; Contribuer à la préservation du patrimoine.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231207-2023_12_158B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

Publication : 14/12/2023

Pour mener à bien les projets envisagés pour l'année 2024, GrandAngoulême souhaite solliciter toutes les subventions mobilisables de la part des partenaires institutionnels :

- département de la Charente, Région Nouvelle-Aquitaine et Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine (DRAC) – pour un montant total de 50 610 €,
- l'Europe (FEDER) pour un montant de 30 000 €.

Le plan de financement prévisionnel 2024 du service serait le suivant :

Fonctionnement :

Dépenses	Montant en €
Fonctionnement	28 100 €
RH	292 270 €
TOTAL	320 370 €

Recettes	Montant en €
Département	4 750 €
Région	15 000 €
DRAC – CRMH - Trésor	30 860 €
Billetterie visites (dont visites du Trésor)	25 500 €
Auto-financement	244 260 €
TOTAL	320 370 €

Investissement :

Dépenses Investissement	Montant en €
Fonds de concours pour l'aide à la restauration du patrimoine vernaculaire des communes	80 000 €
Création d'un second outil numérique de valorisation du patrimoine	85 000 €
TOTAL	165 000 €

Recettes Investissement	Montant en €
UE FEDER	30 000 €
TOTAL	30 000 €

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de l'Europe, de la région Nouvelle-Aquitaine, du département de la Charente et de l'Etat via la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle Aquitaine (DRAC).

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

<p>Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231207-2023_12_158B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

Publication : 14/12/2023